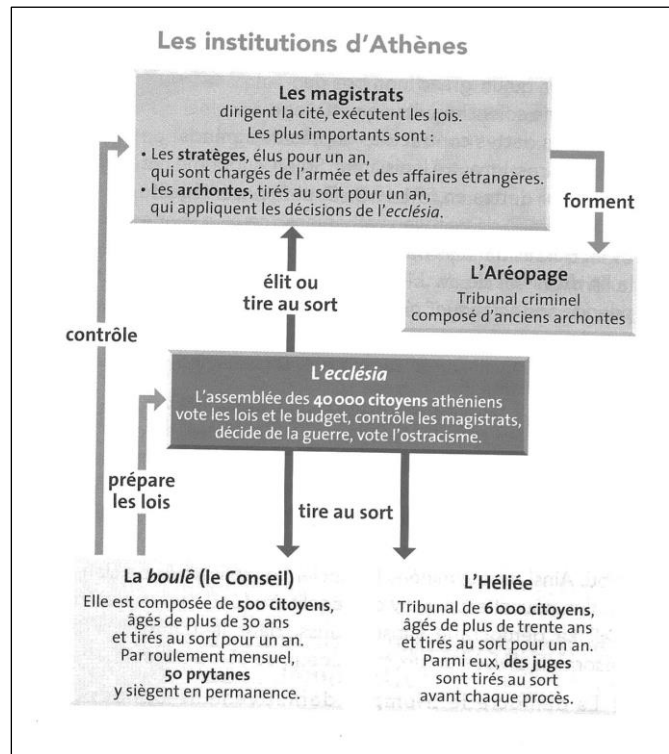


LA MEDITERRANEE ANTIQUE DOCUMENTS



	Avant les réformes de Périclès	Après les réformes de Périclès
Conditions pour être citoyen athénien	Être un homme libre Fils d'un père citoyen Avoir effectué l'éphébie	Être un homme libre Fils d'un père citoyen et d'une mère fille de citoyen Avoir effectué l'éphébie
Nombre de citoyens athéniens	40 000	22 000
Droits des citoyens athéniens	Droits civiques : posséder une terre, signer des contrats Droits politiques : siéger à l'Ecclésia, voter et exercer des magistratures Droits juridiques : se défendre devant l'Héliée (tribunal des citoyens)	Droits civiques : posséder une terre, signer des contrats Droits politiques : siéger à l'Ecclésia, voter et exercer des magistratures Toucher le misthos pour siéger à l'Ecclésia et exercer des magistratures Droits juridiques : se défendre devant l'Héliée (tribunal des citoyens)

Source : C. Mossé, *Le citoyen dans la Grèce antique*, Paris, Nathan, 1993.

Thucydide¹ présente le gouvernement de Périclès comme une sorte d'aristocratie, à laquelle on donnait le nom de démocratie, mais qui était, dans le fait, une principauté régie par le premier homme de l'État. Suivant plusieurs autres, c'est Périclès qui introduisit la coutume de faire participer le peuple aux distributions des terres conquises, et de lui donner de l'argent pour assister aux spectacles et pour s'acquitter de ses devoirs civiques². Périclès distribua au peuple de l'argent pour assister aux spectacles, pour siéger dans les tribunaux, et d'autres salaires divers ; et bientôt le peuple fut séduit. Le peuple lui servit d'instrument contre l'Aréopage³, dont il n'était pas membre, parce que jamais le sort ne l'avait désigné. Profitant donc de la supériorité que lui donnait la faveur du peuple, Périclès fit bannir Cimón⁴, par la voie de l'ostracisme. Tant était grande sur le peuple l'influence de Périclès !

D'après Plutarque, *Vie de Périclès*, 26-29, II^e s. apr. J.-C.

1. Historien athénien contemporain de Périclès.
2. Référence au misthos.
3. Tribunal d'Athènes.
4. Ennemi politique de Périclès, Cimón défendait la place et le rôle de l'aristocratie athénienne.

« Sous le nom de démocratie, c'était en fait le premier citoyen qui gouvernait » : l'ultime phrase de l'éloge funèbre composé par Thucydide¹ en l'honneur de Périclès a de quoi interpeller. À lire l'historien, la démocratie athénienne n'aurait été qu'un vain mot, servant de façade au pouvoir absolu du stratège. Au-delà de son indéniable talent oratoire, c'est sans doute sa politique de grands travaux qui conduisit les auteurs anciens à dépeindre Périclès en monarque tout-puissant. L'Odéon, le Parthénon et les Propylées² peuvent être attribués à l'initiative de Périclès. Ensuite il faut relativiser l'emprise supposée du stratège³ sur les chantiers où il fut directement impliqué. Périclès n'est pas un roi hellénistique, et encore moins un empereur romain, décidant seul, en autocrate, des constructions à lancer. Chacun de ses projets était soumis à un vote à l'Assemblée qui en prévoyait aussi le financement ; les architectes élaboraient plans, modèles et devis, soumis à l'approbation du Conseil ; des magistrats procédaient ensuite à l'adjudication⁴ des travaux qui, une fois commencés, étaient l'objet du contrôle tatillon d'un collège de dix épistates (contrôleurs) élus par l'Assemblée.

Vincent Azoulay, *Athènes, citoyenneté et démocratie au V^e siècle av. J.-C.*, La Documentation photographique,

En 431 avant J.-C., Périclès prononce un hommage en l'honneur des citoyens morts au combat dans la guerre qui oppose Athènes à Sparte et leurs alliés respectifs (la guerre du Péloponnèse).

« Notre *politeia*¹ n'a rien à envier aux lois qui régissent nos voisins: loin d'imiter les autres, nous donnons l'exemple à suivre. Du fait que l'État, chez nous, est administré dans l'intérêt de la masse et non d'une minorité, notre régime a pris le nom de démocratie. En ce qui concerne les différends particuliers, l'égalité est assurée à tous par les lois; mais en ce qui concerne la participation à la vie publique, chacun obtient la considération en raison de son mérite, et la classe à laquelle il appartient importe moins que sa valeur personnelle; enfin nul n'est gêné par la pauvreté et par l'obscurité de sa condition sociale, s'il peut rendre des services à la cité. »

Discours de Périclès aux Athéniens dans Thucydide,
Histoire de la guerre du Péloponnèse, II, 37.
Trad. J. de Romilly.

En 431 avant J.-C., Périclès prononce un hommage en l'honneur des citoyens morts au combat dans la guerre qui oppose Athènes à Sparte et leurs alliés respectifs (la guerre du Péloponnèse).

« Notre *politeia*¹ n'a rien à envier aux lois qui régissent nos voisins: loin d'imiter les autres, nous donnons l'exemple à suivre. Du fait que l'État, chez nous, est administré dans l'intérêt de la masse et non d'une minorité, notre régime a pris le nom de démocratie. En ce qui concerne les différends particuliers, l'égalité est assurée à tous par les lois; mais en ce qui concerne la participation à la vie publique, chacun obtient la considération en raison de son mérite, et la classe à laquelle il appartient importe moins que sa valeur personnelle; enfin nul n'est gêné par la pauvreté et par l'obscurité de sa condition sociale, s'il peut rendre des services à la cité. »

Discours de Périclès aux Athéniens dans Thucydide,
Histoire de la guerre du Péloponnèse, II, 37.
Trad. J. de Romilly.